



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 2026-55

Dossier de demande d'accréditation du DFASM – UFR Santé

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 20 mai 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2026-19 du conseil académique du 12 mai 2026,

a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

Il s'agit d'approuver le dossier de demande d'accréditation pour la délivrance du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Résultat du vote :

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	28
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	0
Pour	28

Le dossier de demande d'accréditation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques de l'UFR Santé, conformément à l'annexe est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 21 mai 2026

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr

**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES
MAIEUTIQUES (DFASMa)**

Arrêté du 11 Février 2026

Université des Antilles

Département de Sciences Maïeutiques

TABLE DES MATIÈRES

I.	STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME.....	5
II.	STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION.....	6
1.	Organisation actuelle.....	6
2.	Intégration universitaire.....	6
III.	NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION	6
IV.	MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME.....	7
1.	Missions du Directoire.....	7
V.	PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE (cf. annexes 5,6).....	8
VI.	ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (cf. annexes 6 et 7) ET AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE	8
1.	Modalités générales	8
2.	Mutualisation des enseignements.....	8
3.	Stages (annexes 9)	9
4.	Modalités d'agrément des terrains de stage (annexe 10).....	9
5.	Projet pédagogique du DSM.....	10
VII.	NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS (annexe 12).....	11
VIII.	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME	11
1.	Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	11
2.	Individualisation des parcours.....	12
3.	Organisation du temps de travail	12
4.	Suivi pédagogique personnalisé	12
5.	Accompagnement des étudiants en difficulté pédagogique.....	13
6.	Espaces de paroles / RETEX	13
7.	Moments de cohésion	14
8.	Représentation des étudiants	14
9.	Communication	14
10.	Prestations offertes à la vie étudiante	14
11.	Au CHUM	16
12.	A la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)	16
13.	Dans la commune de résidence.....	17
IX.	PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES	17
X.	DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS.....	19
XI.	AVIS DES INSTANCES (annexes 13).....	20



UFR SANTÉ
Faculté Hyacinthe BASTARAUD

DEPARTEMENT DE SCIENCES MAIEUTIQUES
MAISON DE LA FEMME DE LA MERE ET DE L'ENFANT
CS 90632 – 97261 FORT DE France Cedex
☎ : 0596556906 – 0596 55 69 00

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

AESFAG	Association des Étudiants Sages-Femmes des Antilles et de la Guyane
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CESISMA	Centre d'Enseignement et de Simulation en Santé de Martinique
CHUM	Centre Hospitalier Universitaire de Martinique
CMP	Centre Médico-Psychologiques
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CTM	Collectivité Territoriale de Martinique
DE	Diplôme d'État
DFGSMa	Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques
DFASMa	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques
DSM	Département de Sciences Maïeutiques
EM	Étudiants en Maïeutique
ENT	Espace Numérique de Travail
GAP	Groupe d'Analyse des Pratiques
GEASE	Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives
IFMK	Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
LAS	Licence avec une mineure Accès Santé
PASS	Parcours d'Accès Spécifique Santé
PPP	Projet Professionnel Personnalisé
SST	Service de Santé au Travail
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUMPPS	Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
UA	Université des Antilles
UE	Unités d'Enseignement



I. STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

La dénomination sociale de l'organisme

Université des Antilles (UA)

UFR Santé

Faculté Hyacinthe BASTARAUD

Site annexe

Département de Sciences Maïeutiques (DSM)

Site de la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant (MFME) au CHUM

Code d'identification nationale de L'UA

RNE 9710585J

Adresse du site principal

Faculté Hyacinthe BASTARAUD

UFR Santé

Campus Universitaire de Fouillole

BP 145 – 97154 POINTE-À-PITRE CEDEX

Adresse du site annexe

DEPARTEMENT DE SCIENCES MAIEUTIQUES

Maison de La Femme de La Mère et de L'enfant

CS 90632 – 97261 Fort-De-France CEDEX

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Le DSM est intégré depuis 2013 à l'UFR Santé de l'UA qui en assure la gestion administrative et pédagogique (cf. annexes 1 et 2).

1. Organisation actuelle

À ce jour, le DSM est géré et financé comme suit :

- Une tutelle hospitalière et territoriale opérée par le Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHUM) qui en assure la gestion financière et des ressources humaines
- Une tutelle régionale assurée par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) qui assure le financement au travers d'une subvention au CHUM qui passe par un financement par les fonds sociaux européens
- Une tutelle de l'UA qui assure la gestion pédagogique, la délivrance du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) et du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)

2. Intégration universitaire

La date prévisionnelle d'intégration finalisée (juridique et financière) à l'université des Antilles est fixée au 1^{er} Septembre 2027 en tant Département de Sciences Maïeutiques rattaché à l'UFR Santé.

III. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles

Monsieur le Professeur Christophe DELIGNY, Doyen de l'UFR Santé

Madame Marie-Flore MOLLENTHIEL, Directeur des Services Administratif et Financier de l'UFR Santé

Monsieur le Professeur PARANT Olivier, Directeur pédagogique universitaire

Madame Lauriane ABLANCOUS, Directrice du DSM

IV. MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

1. Missions du Directoire

La Direction du DSM est assurée par :

- Le maïeuticien Directeur

La Directrice agit sous l'autorité du Conseil du Département. Après avis de celui-ci elle est nommée par le Conseil d'UFR pour une durée de 5 ans (annexe 3).

L'organisation générale du DSM, tant en matière pédagogique que pratique et disciplinaire, ainsi que la formation professionnelle sont placées sous l'autorité de la Directrice du DSM. Elle est chargée de coordonner l'organisation des enseignements théoriques, cliniques et pratiques avec la collaboration de l'équipe pédagogique.

La Directrice a en charge :

- Le fonctionnement général du Département
- La préparation des délibérations des conseils et l'exécution de celles-ci
- Le contrôle des études
- La conception du projet pédagogique et sa mise en application
- La mise en œuvre du programme officiel des études de maïeutique
- Toutes les actions visant à améliorer la qualification professionnelle des sages-femmes
- L'organisation pédagogique du Département en ce qui concerne les filières de formation initiale
- Les relations avec les autres composantes de l'UA et les instituts de formation paramédicaux du CHUM
- Les relations avec l'UFR Santé et l'UA dans l'intérêt du développement du DSM
- Les relations avec le CHUM et la CTM

- L'universitaire Praticien Hospitalier, Directeur Pédagogique

Il est nommé par le Conseil de l'UFR Santé après avis du Conseil de Département, pour une durée de 5 ans (annexe 4).

Il est à ce titre chargé de coordonner le Comité Pédagogique, de présider le Conseil de Département et les différents jurys d'examen.

Il est tenu informé de l'organisation pédagogique retenue pour la formation des étudiants et de toute situation particulière. Il intervient dans la formation (enseignements et évaluations) et participe à l'accompagnement des étudiants en difficulté.

Il est le représentant de l'UA au sein du DSM.

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE (cf. annexes 5,6)

Mme ABLANCOUS Lauriane	Sage-femme coordonnateur Directrice, référente des stages
Mme PELAGE Sandra	Sage-femme enseignante
Mme DELET Jessica	Sage-femme enseignante
Mme ROYBELLEPLAINE Kathia	Sage-femme enseignante

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (cf. annexes 6 et 7) ET AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

1. Modalités générales

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutique (DFASMa) correspond à la seconde partie des études en vue de l'obtention du Doctorat en Maïeutique.

Les Unités d'Enseignement (UE) théoriques alternent avec des périodes de stages en milieu hospitalier ou extrahospitalier à temps plein.

Les UE cliniques sont organisées sous forme de stages en activité libérale ou dans les différentes structures publiques ou privées. Elles permettent l'acquisition des compétences cliniques requises. La durée des stages est généralement de deux à six semaines sur un même lieu.

Le deuxième cycle comprend quatre semestres soit 120 ECTS (30 ECTS par semestre) répartis comme suit :

	DFASMa 1		DFASMa 2	
	Semestre 7	Semestre 8	Semestre 9	Semestre 10
Cours (semaines)	6	7	12	
Service sanitaire (semaines)		3		
Stage (semaines)	10	14	4	26
Temps de travail personnel	Réparti tout au long des périodes de cours et de stage, 1 semaine au second semestre, 3 semaines en fin d'année (Août)			
Examens	session 1, session 2, rattrapage			
Vacances	5 semaines (2 à Noël, 1 à Pâques + 2 en vacances d'été)			

Cf. annexe 8

2. Mutualisation des enseignements

Certains enseignements sont mutualisés :

- Avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) notamment pour le service sanitaire
- Avec la faculté de médecine pour les séances de simulation pluridisciplinaires

3. Stages (annexes 9)

Durant le second cycle, les lieux de stages sont diversifiés sur les territoires de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Martin, de la Guyane et de l'Hexagone au sein de la majorité des structures libérales et des maternités publiques et privées.

La multiplicité des terrains de stage permet une confrontation à la diversité, ce qui permet à l'étudiant de construire sa propre pratique. Pour cela, il lui est demandé d'adapter son parcours à son projet professionnel.

Avant chaque passage en année supérieure, la maquette de la formation est soumise aux étudiants qui indiquent les affectations souhaitées en année supérieure en tenant compte des indications de l'équipe pédagogique (capacités d'accueil).

Après le recueil de leurs souhaits, une réunion d'harmonisation établit les affectations définitives en tenant compte des divers impératifs. Le souhait de l'étudiant est respecté dans la mesure du possible.

Un second ajustement est envisageable afin de trouver un équilibre entre les impératifs institutionnels et les projets de chaque étudiant.

4. Modalités d'agrément des terrains de stage (annexe 10)

La demande d'agrément des terrains de stage en maïeutique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à assurer une formation clinique de qualité, centrée sur la sécurité des soins, la pertinence des lieux d'apprentissage clinique, la progression des compétences et la bientraitance des étudiants et des patientes.

Elle concerne toute structure souhaitant accueillir des étudiants en maïeutique, notamment les établissements de santé (maternités, services de gynécologie-obstétrique, néonatalogie...), les cabinets de sages-femmes libérales ainsi que les structures de prévention et de suivi périnatal (PMI, centres de planification).

La demande est formulée par la structure d'accueil auprès du DSM. Elle repose sur la constitution d'un dossier décrivant l'activité du site, l'organisation de l'encadrement, le projet pédagogique proposé, les conditions d'accueil des étudiants ainsi que les moyens matériels et humains disponibles.

L'instruction de la demande est assurée par l'équipe pédagogique du DSM, qui analyse la conformité du terrain de stage au référentiel de formation professionnel. Cette analyse est complétée par une visite sur site qui permet d'évaluer les conditions réelles d'encadrement et d'apprentissage.

L'agrément est délivré par l'autorité universitaire compétente de l'UFR Santé de l'UA, sur avis pédagogique du DSM, pour une durée déterminée et pour un type de stage précis. Il peut être assorti de recommandations, de conditions particulières ou faire l'objet d'un refus motivé.

La qualité de l'agrément repose donc sur une responsabilité partagée entre l'UA garant institutionnel, le DSM garant pédagogique et le terrain de stage garant de la formation clinique.

Le suivi et l'évaluation des terrains de stage en Maïeutique ne sont pas uniquement des outils de contrôle mais constitue un levier d'amélioration continue dans la durée au service de la qualité pédagogique de la formation des étudiants, la sécurité des soins en périnatalité et la conformité aux exigences réglementaires des structures agréées.

La procédure détaillée de demande d'agrément des terrains de stage en Maïeutique jointe (annexe 10) a pour objet de définir les modalités de demande, d'instruction, de délivrance, de suivi et de renouvellement de l'agrément des terrains de stage accueillant les EM de l'UA.

Elle permet également d'investiguer et de développer la culture d'encadrement des structures accueillantes, reflet de l'ensemble des valeurs, pratiques, attitudes et organisation partagées au sein d'un terrain de stage qui favorise l'accueil, l'accompagnement et la formation des EM. Ceci ne se limite pas uniquement à la présence d'un référent désigné mais reflète une dynamique collective d'équipe orientée vers l'apprentissage et la transmission des compétences professionnelles aux EM.

5. Projet pédagogique du DSM

Le projet pédagogique du DSM a été conçu et rédigé par l'équipe pédagogique. Il est destiné à donner du sens au programme des études de maïeutique fixé par voie réglementaire. Il est régulièrement mis à jour, réévalué et ajusté. Il est construit afin de répondre aux exigences de la réglementation en vigueur.

Il est mis à la disposition de toute personne qui intervient dans le processus de formation de l'institution. Il sert de fil conducteur au travail de collaboration entre les partenaires qui participent à la formation et permet une meilleure articulation des différentes approches.

Il vise à former des professionnels autonomes, responsables et réflexifs par l'acquisition de connaissances, de compétences, d'attitudes et d'habilités nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

Concernant la formation initiale en maïeutique, le projet pédagogique s'appuie sur :

- Une politique de responsabilisation des étudiants
- Une relation pédagogique respectueuse et individualisée
- Un accompagnement vers les projets professionnels exprimés
- La mutation des méthodes pédagogiques vers l'approche par compétences
- Un enseignement assuré de plus en plus par des universitaires et des professionnels de terrain qualifiés
- La qualification permanente des membres de l'équipe pédagogique et la complémentarité de leurs expertises spécifiques
- Une évaluation régulière du dispositif pédagogique suivie d'ajustements (procédure d'agrément des terrains de stages – annexe 10, procédure d'évaluation des UE et des terrains de stage – annexe 11)
- L'accès à une mobilité interrégionale et nationale

- La collaboration étroite avec les professionnels de terrain

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS (annexe 12)

Pour l'année 2025-2026, le nombre de candidats accueilli à l'entrée dans le cursus des études de Maïeutique est de 21 places réparties comme suit aux Antilles-Guyane :

- PASS : 9
- LAS : 9
- Passerelle : 3

Les candidats ayant obtenu 180 ECTS à l'issu du premier cycle sont accueillis en second cycle.
Aucun candidat n'est accueilli en formation continue.

VIII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le soutien aux étudiants est une des priorités du DSM. Les actions menées revêtent diverses formes.

1. Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Un livret d'accueil est remis aux nouveaux arrivants.

Les disciplines enseignées sont regroupées dans des UE théoriques présentées dans le livret contenant les maquettes de formation remis à chaque étudiant en début d'année universitaire.

Les enseignements mis en place permettent aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet professionnel et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

L'apport théorique se complète par des activités de raisonnement clinique (analyse de dossier, jeux de rôle, simulation basse et haute-fidélité en collaboration avec le Centre d'Enseignement et de Simulation en Santé de Martinique_CESISMA) et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de construire la relation de soin et sa réflexivité. Le recours aux séances de simulation est croissant.

L'objectif est d'acquérir les concepts et les principes nécessaires à l'étudiant pour la construction progressive des compétences professionnelles.

Lors des périodes de stage, l'équipe pédagogique intervient dans le cadre d'encadrements cliniques formateurs sur des situations clés de la pratique clinique retrouvés dans le référentiel métier des sages-femmes.

Pour permettre aux étudiants d'être acteur de leur formation, l'équipe pédagogique du DSM fait usage de méthodes pédagogiques innovantes adaptées à l'acquisition des compétences visées.

Par exemple, pour faire les liens avec les interventions précédentes sur les examens cliniques, paracliniques, les différentes pathologies, les séances sur l'anamnèse se font lors de séances de simulation sur patient simulé.

D'autres techniques sont utilisées comme la méthode des cartes conceptuelles, la classe inversée, les ateliers de raisonnement clinique, les Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives (GEASE) ...

Ces modalités d'enseignement permettent la transmission d'informations et l'intégration de connaissances théoriques nouvelles grâce à l'implication active des étudiants qui est constamment recherchée afin de faire d'eux des acteurs de leur formation. Ces méthodes prennent en compte leurs expériences et connaissances préalables.

2. Individualisation des parcours

La progression individuelle des étudiants et l'atteinte du niveau de compétence requis sont suivis tout au long du cursus (diagramme de suivi, entretiens individuels systématiques...). Les objectifs d'apprentissage sont adaptés individuellement et collectivement en fonction de leur niveau.

Les étudiants suivent des UE librement choisies proposées par le DSM. Elles peuvent permettre un approfondissement de certaines compétences acquises dans le cadre du tronc commun ou être enseignées dans des disciplines non strictement médicales (UE Développement Durable en périnatalité, UE Alternatives aux prises en charge thérapeutique en périnatalité, UE Installation en libéral...).

3. Organisation du temps de travail

En règle générale, l'équipe pédagogique organise le déroulement de la formation à partir du programme des études en tenant compte de la progression des étudiants notamment à partir du suivi pédagogique individualisé, des acquisitions et des compétences.

Le planning d'affectation en stage respecte le choix des étudiants dans la mesure du possible en fonction des impératifs du DSM et des terrains accueillants. Néanmoins les plannings de stage sont établis en respect de la réglementation en vigueur par la Directrice et/ou la référente de stage et/ou la gestionnaire de scolarité.

Un temps dédié à la pratique sportive (minimum 2h/semaine) est inclus au temps de formation pour toutes les promotions durant le temps théorique.

Des aménagements ponctuels sont possibles en fonction des doléances des étudiants qui sont étudiées au cas par cas.

4. Suivi pédagogique personnalisé

Des entretiens individuels personnalisés systématiques sont réalisés tout au long du cursus : 2 minimum par une sage-femme enseignante (en début et en fin d'année universitaire). Ils conduisent l'étudiant à réfléchir sur son niveau acquis et sur la définition de ses objectifs personnels en lien avec les objectifs cibles. Ils sont renouvelés à la demande de l'étudiant ou de l'équipe pédagogique en cas de difficultés personnelles et/ou d'apprentissage.

En cas de nécessité la Directrice et /ou le Directeur pédagogique universitaire reçoit l'étudiant en entretien. L'intervention d'une psychologue ou d'un autre professionnel spécialiste peut être recommandée.

Un accompagnement sur les terrains de stage est défini par année d'études. Des sessions formatives et des évaluations certificatives y sont programmées, l'autoévaluation par l'étudiant est systématiquement recherchée. Dans le cadre de difficultés survenues en stage, une concertation entre l'étudiant, le(a) responsable ou référent du terrain de stage concerné et l'enseignante permet la médiation et le déploiement de solutions d'apprentissage adaptées.

Les conseils dispensés pendant ou lors du débriefing permettent à l'étudiant d'envisager des pistes d'amélioration. Les outils donnés à cette occasion servent à progresser et à se perfectionner. Cette aide pédagogique est destinée à faciliter l'appropriation des connaissances et le transfert en situation de travail. Elle améliore les compétences, développe les aptitudes et aide les étudiants à résoudre leurs difficultés éventuelles. À la fin de l'encadrement formateur, un bilan est effectué avec l'enseignante et donne lieu à des actions correctives pour l'année en cours avec objectifs, moyens et échéancier à respecter. La pratique de l'auto-évaluation permet à l'étudiant de se remettre en question. Ces temps précédant l'évaluation normative sont l'occasion pour l'étudiant de réajuster sa pratique et de cibler ses zones de progression. Ils permettent d'adapter ses révisions et ainsi d'optimiser son temps.

Un carnet de suivi de l'acquisition des compétences par promotion permet le suivi et l'accompagnement des étudiants. L'identification de professionnels référents permet de suivre leurs parcours d'apprentissage et de les accompagner dans leur progression.

La cohérence entre le projet professionnel de l'étudiant, les parcours de stage retenus et les acquis en cours est recherchée.

5. Accompagnement des étudiants en difficulté pédagogique

L'accompagnement des étudiants en difficulté pédagogique se traduit par des entretiens individuels avec la Directrice, l'équipe enseignante +/- le Directeur universitaire et aboutit à un plan d'actions. Un résumé des différents entretiens est centralisé dans le dossier pédagogique de l'étudiant. En cas de nécessité des réunions sont organisées afin d'apporter une réponse commune et éclairée. Une orientation vers un autre professionnel peut être recommandée (assistante sociale, psychologue, service de santé au travail, infirmière de l'UA...).

De même, l'organisation de ces réunions régulières avec l'équipe pédagogique témoigne d'une réflexion commune et d'une volonté de considérer les étudiants en situation difficile et/ou d'échec afin de proposer des solutions dans leurs intérêts.

6. Espaces de paroles / RETEX

La mise en place de Groupe d'Analyse des Pratiques (GAP) sur les retours de stages en binôme avec un intervenant compétent en stratégie d'apprentissage (psychologue, neurosciences, thérapeute...) constitue un espace de parole et participe à la professionnalisation des étudiants.

Des groupes de parole visant à améliorer le vécu des étudiants durant leurs études sont assurés par une psychologue et/ou un autre professionnel qualifié qui mettent à profit leur temps d'enseignement dédié. Cet espace libre reste confidentiel et n'est pas soumis à une restitution à l'équipe pédagogique sauf si l'étudiant en manifeste le besoin et en donne l'accord.

7. Moments de cohésion

Des moments de cohésion prenant diverses formes entre promotions, entre les étudiants et l'équipe pédagogique, entre les étudiants et les intervenants ponctuent l'année universitaire.

8. Représentation des étudiants

Les représentants des étudiants siègent aux différents conseils du DSM. L'équipe pédagogique collabore étroitement avec l'Association des Étudiants Sages-Femmes des Antilles et de la Guyane (AESFAG).

9. Communication

Une liste des numéros utiles est affichée dans les locaux du DSM. Les équipes administratives et pédagogiques sont joignables par téléphone, email et espace numérique de travail.

Leurs coordonnées sont communiquées aux étudiants dès la rentrée universitaire (livret d'accueil, livret de formation ...).

10. Prestations offertes à la vie étudiante

Le statut d'étudiants universitaire permet d'accéder aux dispositifs et activités proposés par tous les sites de l'UA (Martinique et Guadeloupe).

- Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Le CROUS est un service public étudiant qui a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants des académies de Guadeloupe et de Martinique. Il assure des missions d'aide et d'accompagnement de tous les étudiants (français et internationaux) au quotidien et tout au long de leurs études. Il propose aux étudiants une qualité d'accueil et de vie durant leur parcours de formation, met à disposition une offre complète et variée de services notamment :

- Des lieux de restauration (restaurants, brasseries et cafétérias, Crous Truck...)
- Des logements (en résidences universitaires)
- Des aides financières (bourses sur critères sociaux, aides spécifiques, etc.)
- Des dispositifs d'accompagnement social et de santé (psychologues, assistants sociaux, etc.)



- Des activités culturelles, artistiques et sportives pour animer la vie de campus (concours de création étudiante) ...

Service commun de documentation de l'UA

- Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Pour tout problème de santé physique ou psychique, l'équipe médicale en place, est à la disposition des étudiants. Toutes les visites et consultations sont gratuites, confidentielles et dans le respect du secret médical.

Les services offerts aux étudiants sont les visites médicales, les consultations médico-psychologiques et les consultations du planning familial.

L'équipe médicale peut orienter vers des structures adaptées : centre d'information, de dépistage et de traitement des infections sexuellement transmissibles, centre de planification, centre d'addictologie (CMP)...

En cas de problème de santé nécessitant un aménagement dans l'organisation de la scolarité, le SUMPPS détermine les besoins spécifiques de l'étudiant demandeur (tiers temps pour les examens...) et les transmet au DSM.

- Service social

La mission du service social est de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants (études, aides financières, logements, restauration, transports, vie de campus, référents handicap, difficultés...).

Les services proposés sont :

- Le repas à 1 euro pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité. Ce dispositif est appliqué au restaurant universitaire. Des négociations sont en cours pour que le tarif étudiant soit appliqué au sein des services de restauration du CHUM
- Le repas à 3,30 euros pour les étudiants non boursiers
- Les aides à la complémentaire santé
- Les aides financières diverses
- Le service 1jeune1solution dédié à l'accompagnement à l'entrée dans la vie professionnelle

Pour les contacter : GUADELOUPE : 0590.89.74.06 / as971@crous-antillesguyane.fr

MARTINIQUE : 0596.61.05.16 / as972@crous-antillesguyane.fr

- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) vise à l'épanouissement de l'étudiant et à sa formation à la citoyenneté

Le SUAPS propose tout un panel d'activités incluses dans le cursus universitaire et est intégré sur le temps d'enseignement théorique des étudiants en maïeutique. Les activités proposées sont multiples.



- Accès à l'Environnement Numérique de Travail (ENT), portail facilitant l'accès aux différents services numériques de l'UA, permet la continuité pédagogique.

Les étudiants peuvent consulter leurs emails, leur dossier administratif (résultats aux examens, identité...), procéder à leurs inscriptions pédagogiques...

- Accès à la plateforme eCursus, campus virtuel, sur lequel les étudiants retrouvent les espaces de cours en ligne correspondants à leur cursus
- Accès au restaurant universitaire
- Accès aux services d'accompagnement des étudiants en difficulté

<https://www.crous-antillesguyane.fr/social-et-accompagnement/soutien-et-ecoute/un-accompagnement-social-pour-soutenir-les-etudiants-en-difficulte/>

11. Au CHUM

Le Service de Santé au Travail (SST) du CHUM prend en charge les étudiants en maïeutique selon leurs besoins (physique et/ou psychique).

La tenue professionnelle est fournie par le CHUM.

Les étudiants ont accès à la bibliothèque hospitalo-universitaire.

Le dispositif de déclaration des événements indésirables du CHUM est accessible aux étudiants pour tout signalement anonyme de dysfonctionnement.

Les étudiants ont accès au self du personnel du site, au local office équipé au sein du DSM et des services de soins (percolateur, réfrigérateur, micro-onde, tables, chaises, point d'eau).

12. A la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)

Les services sociaux de la CTM sont accessibles aux étudiants en cas de besoin :

Mme. THÉVENARD (assistante sociale)

Standard CTM

Tel. : 0596 55 27 14

0596 59 63 00 (service action sociale)

13. Dans la commune de résidence

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les Centre Médico-Psychologiques (CMP) de la commune de résidence sont accessibles aux étudiants.

IX. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Afin de compléter le socle général de formation en Maïeutique, plusieurs partenariats sont menés durant le temps de formation des EM.

Le Congrès Gyn'Caraïbes qui se déroule en Guadeloupe permet la participation gratuite des EM et de l'équipe pédagogique aux ateliers et aux conférences. Il permet de renforcer les liens entre pratiques cliniques, recherche et formation. Il offre des interventions pédagogiques assurées par des professionnels reconnus, des échanges académiques et scientifiques, des opportunités de stage et de réseautage et la valorisation du rôle des sages-femmes dans la santé maternelle et néonatale. Cette collaboration est importante pour adapter la formation aux réalités locales et favoriser une montée en compétence spécifique à nos territoires.

Le CESISMA travaille en lien étroit avec le DSM en proposant des séances de simulation clinique en situation authentique (accouchements, urgences obstétricales, réanimation néonatale...), l'utilisation de mannequins haute-fidélité, des débriefings pédagogiques pour analyser les pratiques et améliorer les compétences, des formations en équipe pluriprofessionnelle (internes, médecins, sages-femmes...) et un entraînement sécurisé avant la pratique en milieu réel. Ce type de collaboration permet aux EM de développer des réflexes techniques et relationnels essentiels, tout en réduisant les risques pour les patientes. La majorité des membres de l'équipe est formée en simulation médicale et intervient activement au sein des formations proposées par la structure comme formateur habilité. La Directrice fait également partie du comité pédagogique.

L'Union des Femmes de la Martinique est en lien avec le DSM dans une logique de promotion de la santé des femmes et d'engagement communautaire. Ce partenariat se traduit par des actions de sensibilisation (droits des femmes, santé sexuelle et reproductive, violence...), des interventions auprès des EM et des projets de terrain (prévention, accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité...). Les EM sont invités régulièrement à participer à des événements ou campagnes locales. L'intérêt est de compléter la formation clinique par une approche plus globale centrée sur les réalités sociales des femmes en Martinique.

La maison de naissances « Le Temps de Naître » qui se situe en Guadeloupe s'inscrit dans une dynamique de formation pratique et d'une approche physiologique de la naissance. La collaboration inclut l'accueil des EM en stage clinique, la formation à l'accompagnement global, l'observation et la pratique dans un cadre moins médicalisé, le développement de compétences en relation d'accompagnement des couples et une sensibilisation aux alternatives à l'hôpital pour les grossesses à bas risque. Ce type de collaboration enrichi la formation en offrant une vision complémentaire de la prise en charge de la naissance centrée sur la physiologie, l'autonomie des femmes et le respect du projet de naissance.

L'association « Zétwal an syèl » est partenaire du DSM dans la thématique d'accompagnement des situations de deuil périnatal. Ses actions passent par des interventions auprès des EM, des témoignages et échanges pour mieux comprendre le vécu des parents, la formation à un accompagnement empathique et adapté. Elle propose des outils d'accompagnement (communication, rituels, suivi...) et offre aux EM la possibilité de participer à des actions de sensibilisation auprès des familles. Cette collaboration est essentielle pour préparer les futures sages-femmes à des situations humaines complexes où les compétences relationnelles et émotionnelles sont aussi importantes que les compétences cliniques.

Dans une démarche de promotion de l'allaitement maternel et de la nutrition néonatale, le DSM est en collaboration avec le lactarium et la bibonnerie du CHUM. Ceci inclut la formation des EM à l'allaitement maternel (mise en route, accompagnement, difficultés...) au travers de séminaires thématiques, la sensibilisation au don de lait maternel et son organisation, les stages ou visites pédagogiques au sein du lactarium, l'apprentissage des indications du lait pasteurisé (notamment pour les prématurés) et des actions de promotion de la santé du nouveau-né. Ce lien permet aux EM de mieux comprendre les enjeux de l'allaitement maternel tant sur le plan médical qu'humain et de renforcer leurs rôles dans l'accompagnement des familles.

L'équipe pédagogique du DSM participe à la vie étudiante en collaborant étroitement avec l'AESFAG. Elle soutient notamment l'organisation pratique des événements étudiants, participe à la mise en place de projets collaboratifs et accompagne les situations préoccupantes signalées. Cette collaboration renforce la participation des EM à la dynamique du dispositif de formation et d'amélioration continue.

Le comité d'éthique du CHUM intervient dans une logique de réflexion et de formation autour des enjeux éthiques en santé. Les étudiants participent à des réflexions éthiques pluridisciplinaires, à des analyses de situations cliniques complexes (fin de vie, consentement, vulnérabilités...), à des échanges pluridisciplinaires lors de séminaires intégrant les étudiants des filières paramédicales. Cela permet une sensibilisation aux valeurs humaines et déontologiques, d'acquérir une vision globale et réfléchie de leurs pratiques en intégrant les dimensions éthiques indispensables à la qualité des soins.

Le DSM collabore périodiquement avec l'association « Soins aux professionnels de santé (SPS) » dans une démarche de promotion de la qualité de vie étudiante et de prévention du stress. Ce partenariat inclut à titre d'exemple des actions de prévention du stress et du burnout étudiant, des ateliers de gestion des émotions et de relaxation, un accompagnement sur la santé mentale et le bien être psychologique, des événements favorisant la cohésion et l'équilibre de vie. Cette collaboration vise à soutenir les EM dans un cursus exigeant en favorisant leur équilibre personnel et leur réussite académique.

L'association 2C2S – Centre de Coaching Sport et Santé Martinique est partenaire du DSM dans la promotion de l'activité physique adaptée pendant la grossesse et le post-partum. Ce partenariat inclut la participation des EM aux actions d'APA en périnatalité notamment en milieu aquatique, des interventions sur l'accompagnement des femmes enceintes à besoins spécifiques et des projets de prévention et d'éducation à la santé auprès des patientes. Il permet l'apprentissage des bienfaits de l'exercice pendant la grossesse et la sensibilisation à la prescription d'activité physique en santé périnatale. Ces actions visent le renforcement des compétences des EM dans l'accompagnement global des femmes enceintes en intégrant l'activité physique comme outils de santé.

Des partenariats sont également organisés avec l'Agence Régionale de Santé de la Martinique, Promotion Santé Martinique, le rectorat, les instituts de formation paramédicales du CHUM et de nombreuses structures associatives dans le cadre du service sanitaire des étudiants en Santé.

X. DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

La formation en maïeutique repose sur une politique d'amélioration continue de la qualité des enseignements cliniques et théoriques, afin de garantir la qualité des apprentissages et l'acquisition progressive des compétences professionnelles (annexe 11).

L'évaluation des UE théoriques est réalisée à l'issue de chaque enseignement ou semestre, au moyen de questionnaires anonymes en ligne et/ou en version papier complétés par les étudiants. Elle porte sur l'organisation pédagogique, la qualité des contenus, les méthodes d'enseignement, les supports utilisés ainsi que la cohérence avec les modalités d'évaluation... La mesure régulière de leur satisfaction globale est primordiale pour comprendre, respecter leurs attentes/besoins et y répondre dans la mesure du possible.

En complément, les enseignants réalisent une auto-évaluation de leurs pratiques pédagogiques afin d'identifier leurs points forts et les axes d'amélioration.

L'évaluation des terrains de stage est effectuée à la fin de chaque période de stage, à l'aide de grilles standardisées renseignées par les étudiants. Elle concerne notamment la qualité de l'accueil, l'encadrement par les tuteurs, la diversité des situations cliniques rencontrées, les possibilités de mise en pratique et l'adéquation avec les objectifs pédagogiques.

Une visite des terrains de stage agréés est réalisée une fois par an ainsi que des échanges réguliers et constructifs avec les professionnels de terrain (référents de stage) impliqués dans le dispositif d'évaluation. Des séances de présentation du parcours de formation de l'étudiant et des attentes sont organisées afin de permettre aux partenaires de mieux connaître le cursus et de repérer des situations de travail plus représentatives de l'exercice professionnel en lien avec le niveau de formation.

Les données recueillies sont centralisées et analysées de manière quantitative et qualitative par le responsable pédagogique et les instances compétentes. Cette analyse permet d'identifier les points forts, les éventuels dysfonctionnements et les axes d'amélioration prioritaires. Les résultats sont restitués de manière synthétique aux équipes pédagogiques, aux responsables de stage et aux étudiants, dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat.

Sur la base de ces analyses, des actions d'amélioration sont définies et mises en œuvre, qu'elles soient pédagogiques, organisationnelles ou liées aux terrains de stage. Ces actions font l'objet d'un suivi régulier afin d'en évaluer l'efficacité.

L'ensemble de cette procédure s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, conforme aux exigences réglementaires et aux principes éthiques, notamment en matière de respect des personnes, de confidentialité des données et de transparence.



XI. AVIS DES INSTANCES (annexes 13)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique
- Du conseil d'administration
- Du conseil pédagogique



ANNEXES

ANNEXE 1	Statut du DSM
ANNEXE 2	Organigramme UFR santé
ANNEXE 3	Arrêté de nomination de la Directrice
ANNEXE 4	Nomination Directeur pédagogique universitaire
ANNEXE 5	Organigramme 2026-2027 du DSM
ANNEXE 6	Maquette pédagogique
ANNEXE 7	Annexe de l'arrêté
ANNEXE 8	Découpage, calendrier annuel DSM 2026-2027 et 2027-2028
ANNEXE 9	Liste des terrains de stage
Annexe 10	Procédure d'agrément des terrains stages
Annexe 11	Procédure d'évaluation des UE et des terrains de stage
Annexe 12	Les capacités d'accueil MMOPK 2025-2026
Annexe 13	Relevé de décisions Conseil pédagogique DSM, de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, du conseil d'administration de l'UFR Santé



UFR SANTÉ
Faculté Hyacinthe BASTARAUD

DEPARTEMENT DE SCIENCES MAIEUTIQUES
MAISON DE LA FEMME DE LA MERE ET DE L'ENFANT
CS 90632 – 97261 FORT DE France Cedex
☎ : 0596556906 – 0596 55 69 00

DECOUPAGE ANNUEL

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

MOIS	SEMAINES	DFGSMa 1	DFGSMa 2	DFASMa 1	DFASMa 2	Observation
27/07 au 02/08/2026	31					
03/08 au 09/08/2026	32					
10 au 16/08/2026	33					
17 au 23/08/2026	34					
24 au 30/08/2026	35		STAGES	STAGES 1		
31/08 au 06/09/2026	36	COURS / TP-TD / TTP		2	STAGES	Rentrée le 3 septembre 2026
07 au 13/09/2026	37			3		
14 au 20/09/2026	38			4		
21 au 27/09/2026	39			COURS TP TD 1		
28/09 au 04/10/2026	40		COURS / TP-TD / TTP	2	COURS	
05 au 11/10/2026	41			3		
12 au 18/10/2026	42		STAGES	STAGES 5		
19 au 25/10/2026	43			6		
26/10 au 01/11/2026	44			7		
02 au 08/11/2026	45			8		
09 au 15/11/2026	46			COURS TP TD 4		
16 au 22/11/2026	47		COURS / TP-TD / TTP	5		
23/11 au 29/11/2026	48			6		
30/11 au 06/12/2026	49	STAGES SEMIO		STAGES 9		
07 au 13/12/2026	50		STAGES	10	REVISIONS	
14 au 20/12/2026	51			EXAMENS	EXAMENS	
21/12 au 27/12/2026	52		NOËL	CA / NOËL		
28/12/26 au 03/01/2027	53					
04 au 10/01/2027	1	EXAMENS S3-S5		STAGES	STAGES	
11 au 17/01/2027	2	STAGES SEMIO	COURS / TP-TD TTP			
18 au 24/01/2027	3			COURS TP TD 7		
25/01 au 31/01/2027	4			8		
01 au 07/02/2027	5	COURS / TP-TD / TTP		9		
08 au 14/02/2027	6		Temps de travail personnel			
15 au 21/02/2026	7	COURS / TP-TD / TTP	STAGES	10	STAGES	Jury des semestres impairs
22/02 au 28/02/2027	8			11		
01 au 07/03/2027	9			12		
08 au 14/03/2027	10		COURS / TP-TD TTP			
15 au 21/03/2027	11					
22/03 au 28/03/2027	12					
29/03 au 02/04/2027	13		PÂQUES	CA / Pâques		
05 au 11/04/2027	14		EXAMENS S4-S6-S8		STAGES	
12 au 18/04/2027	15	STAGES	STAGES	13		

19/04 au 25/04/2027	16								
25/04 au 02/05/2027	17								
03 au 09/05/2027	18								DONT 3 SEMAINES DE CONGES
10 au 16/05/2027	19	COURS / TP-TD / TTP						Jury des semestres pairs /Remise des mémoires	
17 au 23/05/2027	20								
24/05 au 30/05/2027	21								
31/05 au 06/06/2027	22								
07 au 13/06/2027	23								SOUTENANCE MÉMOIRE
14 au 20/06/2027	24			RATTRAPAGE					Rattrapage
21/06 au 27/06/2027	25	STAGES					CSCT et jury final DE		
28/06 au 04/07/2027	26								
05 au 11/07/2027	27								
12 au 18/07/2027	28								Rattrapage mémoire + CSCT + + rattrapage DE Jury final session 2 le 16 juillet 2027
19 au 25/07/2027	29								
26/07 au 01/08/2027	30	Vacances 19/07 au 22/08/27		Vacances 19/07 au 22/08/27		CA			
02 au 08/08/2027	31								
09 au 15/08/2027	32								
16 au 22/08/2027	33								
23 au 29/08/2027	34								